

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 MARS 2023**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**Date de mise en ligne : /0/2023**

Auteur : Pour le Maire empêché, Monique GALODÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe de Luitré-Dompierre

Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 21 dont 4 pouvoirs

N°	OBJET	STATUT
2023/023	<p><b>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNEE 2022 POUR LES BUDGETS ANNEXES</b></p> <p>Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité. Le Conseil a approuvé ces comptes de gestion ayant constaté la stricte concordance avec les comptes administratifs.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
<p>DE 2023/024 A 2023/028</p>	<p><b>APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2022 POUR LES BUDGETS ANNEXES</b></p> <p>Le compte administratif est le bilan financier du Maire qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Le Conseil a approuvé ces comptes administratifs ayant constaté la stricte concordance avec les comptes de gestion</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
<p>DE 2023/029 A 2023/033</p>	<p><b>VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 (BUDGETS ANNEXES)</b></p> <p>Ces budgets sont les actes par lesquels sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de chaque opération pour l'année 2023. Le conseil municipal a voté l'ensemble des budgets annexes 2023.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE

N°	OBJET	STATUT
2023/034	<p><b>BUDGET DE VOIRIE 2023</b></p> <p>Le conseil municipal vote le budget de voirie de l'année 2023 (220 391.87 €)</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/035	<p><b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2022 – BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p>Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité. Le Conseil a approuvé ce compte de gestion ayant constaté la stricte concordance avec le compte administratif.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/036	<p><b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022 – BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p>Le compte administratif est le bilan financier du Maire qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Le Conseil a approuvé ce comptes administratif ayant constaté la stricte concordance avec le compte de gestion.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/037	<p><b>VOTE DES TAUX DE L'ANNÉE 2023</b></p> <p>Le conseil municipal a décidé de reconduire les taux (TH : 16.02 % - TFB : 38.12% - TFNB :41.72%)</p>	ADOPTE A LA MAJORITE
2023/038	<p><b>L'AFFECTATION DE RESULTAT 2022</b></p> <p>L'affectation décidée par l'assemblée délibérante permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2022, tel qu'il apparaît au compte administratif.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/039	<p><b>BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023</b></p> <p>Ce budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'année 2023. Le conseil municipal a voté le budget principal 2023.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE

N°	OBJET	STATUT
2023/040	<p><b>FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024</b></p> <p>Le conseil municipal reconduit les crédits fournitures scolaires, à savoir 35 € par élève en maternelle et 37 € par élève en primaire</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/041	<p><b>LOTISSEMENT LES ROLANDERIES – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE</b></p> <p>Le conseil municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à TECAM pour un montant de 21 800 € HT</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/042	<p><b>RESIDENCE DES CHENES – ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION SDE35</b></p> <p>Le conseil municipal accepte la convention proposée par le SDE35 qui précise les modalités techniques, administratives et financières de cette opération</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/043	<p><b>POLE ADMINISTRATIF ET ASSOCIATIF</b></p> <p>Pour cette rénovation, la commune doit faire intervenir un coordinateur de sécurité, un contrôleur technique et réaliser les diagnostics amiante, plomb et parasitaire. Le conseil municipal a retenu les offres suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SPS : SECURIS BTP (3 404 € HT)</li> <li>- Contrôle technique : QUALICONSULT (5 862 € HT)</li> <li>- Diagnostics : EXIM35 (1 900 € HT)</li> </ul>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/044	<p><b>DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN</b></p> <p>Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mise en vente (AX n°42 – 1a 24ca)</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2023/045	<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DES RESIDENCES DE MUÉ</b></p> <p>Mme Lebon est désignée pour siéger au sein du conseil d'administration des Résidences de Mué</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE